



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 29 mars 2011**  
**18 heures 00**

-----

AS/VC

N° 001174

Administration  
Général / Service  
Ressources  
Humaines - Animation  
des actions liées à la  
politique de la santé -  
Mise à disposition  
ponctuelle d'un agent  
du CCAS auprès de la  
Ville d'APT.

Affiché le :

Le mardi 29 mars 2011 à 18 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint) représenté par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal) représenté par Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) représentée par M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) représentée par M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) représenté par Mme Véronique GACH (5ème Adjoint)

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Le conseil est informé que par courrier du 21 septembre 2010, Monsieur le Préfet de Vaucluse a précisé les modalités de mise en œuvre des contrats locaux de santé cités à l'article L 1434-17 de la Loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

- Le nouveau plan stratégique régional de santé fixant les orientations et objectifs de santé pour la Région est en cours d'élaboration et représente un champ prioritaire de l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- Les périmètres des territoires de santé à l'étude actuellement sont susceptibles d'être revus par l'ARS.
- A ce jour, un seul contrat de santé a été signé dans la région à Marseille, faisant suite à plusieurs années de partenariat entre la Ville et les services de l'Etat (ex DDASS, DRASS, ARH)

Dans sa réponse Monsieur le Préfet incite la collectivité, afin de préfigurer la démarche contractuelle avec l'ARS dans le domaine de la santé, à s'engager d'ores et déjà, dans une démarche d'atelier santé ville qui permettra « un ancrage fort partagé par les différents partenaires (Etat, Assurance Maladie, Conseil Général) dans l'élaboration d'un diagnostic et des besoins de santé de la Commune. »

C'est ainsi que dès le 5 octobre 2010, un groupe de travail santé s'est réuni pour faire un premier point afin d'établir un diagnostic santé auprès de la population pour connaître les besoins et les attentes de celle-ci pour pouvoir élaborer un projet santé de ville cohérent. L'ensemble des participants a convenu de la nécessité de bien connaître les problématiques de la population : Accès aux soins - Vaccination - Alimentation - Lutte contre l'obésité - Addiction - Souffrance psychologique (suicide des jeunes adultes) - Sexualité - Contraception - Avortement - Solitude - Sentiment de bien être...

Quatre questionnaires – que complétera un questionnaire plus général – seront établis à destination des publics suivants pour cibler au plus près les besoins et les attentes de chacun : Familles / Enfants, Personnes âgées, Adolescents et Professionnels.

C'est ainsi que par délibération SL/VC n° 1148 du 1er février 2011, le conseil a été informé que la municipalité d'APT et le Codes de Vaucluse (Comité Départemental d'Education pour la Santé), collaborent pour élaborer un diagnostic santé du territoire d'APT, en vue de mettre en place une démarche partenariale concertée et d'élaborer un plan d'action (Projet d'Atelier Santé Ville) pour 2011.

Il est précisé que suite à la délibération sus évoqué la stagiaire intervenant sur le poste « santé publique » a débuté son travail le 14 mars 2011.

Par ailleurs, il est précisé au conseil que par arrêté municipal AS/AS n° 3457 du 5 novembre 2010, subdélégation de signature a été donné à Monsieur Thierry CARRLET, aux fins de traiter toutes les questions afférentes à la Politique Communale en matière de santé, de promotion de la santé, de prévention, des politiques de soin et d'accompagnement médico-social et plus particulièrement la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé.

A cette fin, Monsieur Thierry CARRELET s'appuie sur l'ensemble des services municipaux et en particulier la Cellule Hygiène et Sécurité de la Ville d'Apt, le Service Aménagements Urbains et Politique de la Ville (dans le cadre de la coordination du Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et le Service Gestion Globale de la Vie Associative.

Dans le cadre de la préfiguration d'un plan local de santé et conformément aux recommandations de la Préfecture, la municipalité a programmé d'ores et déjà sur 2011 des actions de santé visant à promouvoir l'éducation à la santé et la prévention. Ce projet politique part du principe que l'éducation à la santé, l'information, la prévention et la lutte contre les inégalités en matière d'accès aux soins sont des déterminants essentiels du bien être des habitants du territoire.

S'agissant des actions de promotion actuellement en cours, la municipalité a organisé le 9 mars 2011 une action en association avec le CODES 84 autour de la prévention du suicide. Le 1<sup>er</sup> avril sera réalisée une action en association avec la fédération française de cardiologie auprès des enfants du CP et CE1 pour une promotion de l'activité physique et d'une alimentation saine. Enfin le 22 mai 2001 sera organisée à destination de l'ensemble de la population une « fête de la santé » sur les mêmes thèmes : Activité physique et Alimentation.

Par ailleurs, le conseil est informé que les services municipaux dans le cadre de leurs missions de service public interviennent pour mettre en œuvre des actions traitant sur les questions de santé. Ainsi, le Service Animation Jeunesse a défini un projet d'animation du centre maternel pour les vacances d'hiver se déroulant du lundi 21 février 2011 au vendredi 4 Mars 2011. L'action portait sur l'amélioration des gestes de la vie quotidienne des enfants de manière ludique : Sensibilisation des enfants aux problèmes de santé rencontrés en collectivité, au niveau des gestes de tous les jours, (lavage des mains, sanitaire, etc.), pendant les repas (découvrir de nouveaux aliments, les goûter, comparer etc.), et pendant les temps de repos.

De même, il est rappelé la décision prise par le conseil par délibération AS/JM n° 28 août 2008 de réserver 20% du montant du marché de denrées alimentaires pour l'achat de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique et/ou privilégiant des circuits commerciaux courts. Cette décision participe pareillement à l'amélioration des conditions de santé dont les objectifs sont exposés dans la présente.

Il en est de même de la réorganisation du service des repas effectué par le Service des Affaires Scolaires. Plus particulièrement ce service a entrepris une démarche de qualité de la restauration scolaire au travers de la formation des personnels sur l'hygiène et la sécurité alimentaire et de la formation sur le rôle éducatif de ces mêmes personnels auprès des enfants pendant la pause méridienne du repas. Un intervenant formateur a été mis en place pour accompagner des pratiques favorisant une démarche éducative sur l'alimentation et l'équilibre alimentaire auprès des enfants.

En complément de ces services en lien avec la santé, les éducateurs sportifs de la ville jouent également un rôle essentiel dans ce domaine. Ils interviennent dans le milieu scolaire et périscolaire à travers l'enseignement de diverses disciplines sportives. Ces actions menées régulièrement depuis de nombreuses années sont à souligner. On l'enseigne dès le CP (natation, gymnastique...). Les activités sont organisées auprès de toutes les catégories d'âge et permettent ainsi le développement des capacités motrices, l'entretien du corps et de sa forme physique, en passant par la sensation de bien être... On apprend l'intérêt de pratiquer tout au long de sa vie une activité sportive régulière. La promotion du sport c'est aussi apprendre à mieux se protéger contre certaines maladies (problèmes cardiovasculaires, obésité). Le service des sports propose donc un service essentiel dans le cadre de l'éducation à la santé et à la prévention.

Il est rappelé que le CCAS a déjà mis à la disposition de la Ville d'Apt son personnel pour réaliser la coordination du Contrat Enfance Jeunesse. Ainsi par délibération AS/CP n° 1047 du 29 juin 2010, le conseil a approuvé la mise à disposition de la puéricultrice-coordinatrice des structures Petite Enfance intervient en tant que coordinatrice du Contrat Enfance Jeunesse signé par la Commune.

Dans le cadre de ces actions, l'élu délégué à la santé s'appuie sur un agent du CCAS intervenant pour accompagner la coordination des actions liées à la politique de la santé pour le compte de la Ville d'Apt.

**Considérant**, que cette délibération a été examinée au cours de la réunion de la Commission Vie locale, Scolaire, Social, Sport & Santé du lundi 21 mars 2011.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'officialiser le dispositif mis en place.

## **A LA MAJORITE QUALIFIEE LE CONSEIL**

**PREND ACTE**, qu'un agent du CCAS intervient pour accompagner les actions liées à la politique de la santé pour le compte de la Ville d'Apt.

**APPROUVE**, la mise à disposition ponctuelle d'un agent du CCAS en tant qu'animateur, auprès de la Ville d'APT, pour accompagner l'élu subdélégué en charge de la Santé dans le cadre de ses attributions.

**DIT**, que les missions de l'agent ponctuellement mis à disposition portent notamment sur les missions ou les actions suivantes :

- Travail en collaboration avec les associations acteurs de la santé sur le territoire.
- Mise en place des actions de santé.
- Aide au diagnostic santé.
- Aide à la conception et au projet santé.

**DIT**, que modalités pratiques et matérielles de cette mise à disposition seront conjointement mises en œuvre et définies par l'élu subdélégué en charge de la Santé, la Vice-présidente du CCAS et le Directeur du CCAS.

**DIT**, que la contrepartie financière du travail de la coordinatrice santé sera obligatoirement intégrée dans le calcul de la subvention globale annuellement allouée au CCAS et clairement identifiée en tant que tel.

**MANDE**, Monsieur le Maire aux fins de conclure et signer tout document nécessaire et suffisant en application de la présente.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**